

le nombre n'a pu être fixé encore d'une manière exacte; c'est ainsi que nous voyons les *pagi* subdivisés à leur tour en circonscriptions secondaires, dont le nom varie suivant les provinces, mais qui, dans les diocèses de Lyon et de Mâcon, portent généralement la dénomination d'*agri* (au singulier *ager*); c'est ainsi que nous voyons chaque *ager* comprendre dans ses limites un certain nombre de centres de population appelées *villæ* (1).

Le système de subdivision des *pagi* en *agri* est sans doute aussi ancien que l'existence des *pagi* eux-mêmes. Toutefois nous n'avons la preuve de l'existence des *agri* dans le Lyonnais que dans le courant du VI^e siècle, si toutefois une charte de l'an 587, qui nous instruit de ce fait, est bien authentique (2). Quoi qu'il en soit, au X^e siècle, cette division territoriale existait depuis de longues années. A cette époque, le *pagus Lugdunensis* se trouve entièrement morcelé en *agri*, dont le nombre a été porté à plus de quatre-vingts par M. Aug. Bernard (3). Ces subdivisions, fort inégales, variaient en importance et en étendue, comme les anciens cantons des peuplades gauloises, dont ils nous conservent encore la trace. Ici l'*ager* embrasse à peine le territoire d'une ou deux de nos communes actuelles, pendant qu'ailleurs il présente une étendue égale à celle de plusieurs de nos cantons modernes.

Au nombre de ces *agri* les plus importants, se trouve

(1) La dénomination de *villa* ne désigne pas toujours un village; le plus souvent c'est un hameau ou même une simple ferme, avec le territoire qui l'avoisine.

(2) *Diplomata, etc. édit. Pardessus. I. p. 157.*

(3) A. Bernard. *Cartulaire de Savigny et d'Ainay, p. 107 et s.*